



Ma directrice fume au travail.

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 janvier 2008

Ma directrice fume au travail. Je fais de l'asthme. Vers qui puis-je intervenir ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**
- Exercer votre **droit de retrait**